

ne veux pas troubler votre modestie en répétant ce que j'ai déjà essayé de dire hier à votre sujet, avant que vous ne soyez choisi pour ce poste, mais je n'ai pas changé d'avis pendant la nuit. Je tiens aussi à offrir mes félicitations et tous mes meilleurs vœux au premier ministre (M. Diefenbaker), à ses tenants à la Chambre et à son parti, à la suite de leur victoire décisive, bien que, de notre point de vue, quelque peu regrettable, du 31 mars dernier. Je crains que pour nous, à ce moment-là, il s'est agi moins des ides de mars que d'une marée qui nous a submergés.

Je sais que de nombreuses et lourdes tâches attendent le premier ministre et ses collègues du cabinet. Nous, de ce côté-ci,—et quand je dis "ce côté-ci", je ne parle pas au sens géographique mais au sens politique,—je ne voudrais pas mettre dans l'embarras mes amis qui, sans que nous y ayons été pour quelque chose, nous voisinent en ce moment, leur souhaitons la santé, la force et le succès dans tous les efforts aptes à favoriser l'intérêt et le bien de la nation. Quelques-uns d'entre nous, de ce côté-ci, avons appris par expérience à quel point sont nombreux, accablants et pressants les problèmes que doivent envisager les ministres chaque heure de chaque jour, à longueur d'année, et à quel point ils doivent sacrifier leurs loisirs et leur vie privée pour arriver à régler tous ces problèmes. Nous savons aussi, monsieur l'Orateur, qu'aucun gouvernement, aussi puissant qu'il soit, ne pourrait régler ces problèmes avec succès, sans le dévouement et l'efficacité de nos fonctionnaires, qui ne le cèdent en rien à ceux de tout autre pays.

Permettez-moi également, monsieur l'Orateur, de féliciter les nouveaux députés, qui forment la classe nombreuse sans précédent de 1958, d'avoir été admis avec succès à la faculté des sciences politiques pratiques. Nombre d'entre eux, je l'espère, obtiendront leur grade universitaire en 1962 ou 1963, et je suis sûr que ce sera *cum laude*. Ils entrent à la Chambre des communes alors que le gouvernement parlementaire, fondé sur des décisions prises à la suite de débats détaillés et sans entraves de la part de représentants du peuple choisis par élections libres, fait l'objet de critiques et d'attaques de plus en plus acerbes dans de si nombreuses régions du monde. Nous sommes parfois enclins à présumer que notre régime démocratique et parlementaire est non seulement accepté comme étant le plus apte à assurer le progrès et le bien-être de l'homme, mais qu'il est de plus enraciné si profondément et solidement dans l'histoire et l'expérience qu'il est inébranlable. La première de ces hypothèses a été rejetée par ceux qui régissent la destinée de plus de la moitié de la population

[L'hon. M. Pearson.]

du globe; et le seconde n'est pas conforme à ce qu'enseigne l'histoire. En effet, notre forme de gouvernement parlementaire et démocratique a pris corps à une époque relativement récente et elle est loin d'être assurée, même dans les pays où elle existe aujourd'hui.

Les institutions parlementaires sont aujourd'hui attaquées de quatre côtés: par ceux qui n'ont pas foi dans la liberté et préconisent quelque forme de totalitarisme ou d'autocratie; par ceux qui ont conclu que nos institutions parlementaires ne peuvent faire face et s'adapter de façon efficace aux nouveaux problèmes qui se posent en 1958; par l'indifférence des votants envers le Parlement et les questions politiques, surtout entre les élections, et enfin par l'indifférence dont certains parlementaires font parfois preuve à l'égard des meilleures traditions et des buts élevés dont s'inspirent ces institutions.

A cet égard, par conséquent, chacun de nous à la Chambre a une responsabilité spéciale, des obligations spéciales aussi bien que des privilèges spéciaux. La manière dont nous les assumerons ici influera non seulement sur l'administration de l'État, mais aussi sur la force de nos institutions parlementaires et démocratiques. En faisant connaître la voix de l'opposition, nous nous efforcerons d'agir de manière à prouver que nous comprenons et acceptons ces responsabilités. Nous nous efforcerons, dans nos travaux, de nous inspirer d'autre chose que de considérations purement partisans. Tout en remplissant notre rôle d'opposition d'une manière énergique et alerte, nous nous efforcerons de le faire d'une manière constructive en collaborant avec le gouvernement dans tous ses efforts dont nous estimerons qu'ils servent l'intérêt national.

Tout comme nos vis-à-vis, nous-mêmes de ce côté sommes influencés, et peut-être quelquefois dominés par des préjugés et autres sentiments. Nous nous efforcerons d'empêcher que l'opposition ne dégénère en une simple attitude négative ou critique, ou en simple obstruction. Un célèbre parlementaire de Grande-Bretagne du début du XIX<sup>e</sup> siècle, M. Tierney, prétendait,—et ses remarques ont été citées par plus d'un membre de la Chambre, y compris le premier ministre,—que le devoir de l'opposition c'est de ne rien proposer, de s'opposer à tout et de renverser le gouvernement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je n'ai pas souscrit à tous les articles d'un tel programme.

**L'hon. M. Pearson:** Je conviens avec le premier ministre que, d'après les normes parlementaires plus éclairées que nous avons aujourd'hui au Canada, M. Tierney n'avait